

*L'ajournement*

plus y participer pour les raisons que je vais maintenant exposer.

À l'époque, nous nous préparions à la guerre froide. Ce n'est la faute de personne. On ne peut parer aux imprévus et miser juste à tout coup. Il y a trois ans, nous avons décidé de fermer les bases des Forces canadiennes en Europe. Nous avons aussi décidé de réduire l'effectif de l'armée de terre d'environ 4 000 et pris certaines autres mesures relativement au matériel.

Or, avec du recul, on se rend compte que les décisions que nous avons prises n'étaient peut-être pas les meilleures. Il reste que nous les avons prises. Nous avons également décidé d'appliquer le concept de la force totale, qui fait une plus grande place aux réservistes dans les forces terrestres et maritimes permanentes. C'était une bonne décision et elle l'est encore.

À l'heure actuelle, nous avons dû déployer trois de nos principaux corps d'armée parce que la Force régulière est à court de personnel, en l'occurrence 4 700 personnes. Nous n'avions jamais prévu en avoir plus de 2 000, du temps où elle comptait 4 000 militaires de plus. Cette tendance, à elle seule, est pour le moins inquiétante.

Nous allons devoir examiner très attentivement les missions de plus en plus nombreuses de nos gardiens de la paix. Nous allons devoir nous pencher sur les difficultés qui se posent à cause du nombre de militaires que compte actuellement la Force régulière et décider dans quelle mesure nous devrions faire appel à la Réserve et à la Milice pour reconstituer les effectifs.

Il y a aussi la question du matériel. Je reviens d'une réunion du Comité de la défense où les témoins experts s'inquiétaient du genre d'équipement que nous avons, si c'était bien celui qui convenait et s'il était déployé correctement ou non.

Pour résumer et conclure mes observations ce soir, je voudrais demander simplement et de façon non partisane à la ministre de la Défense nationale de prendre connaissance de cette tendance croissante à avoir recours aux Canadiens à cause de notre expérience et de nos réalisations en matière de maintien de la paix et de considérer, d'autre part, la tendance des décisions prises qui nous rendent de moins en moins capables d'augmenter notre contribution. Il faudrait qu'elle en prenne connaissance et qu'elle réagisse, peut-être en faisant paraître un nouvel exposé de la politique de défense ou des priorités de défense qui montreraient comment nous allons faire face à cette situation. Enfin, avant que nous engagions un

autre contingent important de soldats, de marins ou d'aviateurs canadiens, je pense qu'il faudrait en discuter sérieusement au Parlement.

[Français]

**M. Jean-Guy Guilbault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception d'avoir soulevé cette question importante. Il me fait plaisir de pouvoir y répondre au nom du ministre de la Défense nationale.

Les priorités énoncées dans notre politique de défense, émises en avril 1992, sont basées sur des engagements envers la défense du Canada, la sécurité collective, le contrôle des armements et du désarmement, ainsi que du règlement pacifique des différends.

Dans un domaine où le Canada est actif depuis une quarantaine d'années, nos gardiens de la paix ont acquis une réputation de professionnalisme qui fait l'admiration du monde entier. Nous avons contribué largement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, source de grande fierté pour les membres de nos forces armées.

Ceci fait foi de la confiance dont nous jouissons sur la scène internationale et du support que nous apportent les Canadiens dans nos efforts entrepris vis-à-vis la sécurité mondiale. Il est vrai que certains domaines de spécialité sont en grande demande. Néanmoins, nos forces régulières et de réserve sont capables de s'acquitter de nos divers engagements. Quant à la capacité de nos réservistes à accomplir leurs tâches dans la Force totale, jusqu'ici, nous n'avons pas eu de mal à trouver le nombre nécessaire pour augmenter nos forces régulières afin de mener à bien ces missions.

À l'heure actuelle, le système fonctionne. Les opérations de maintien de la paix font régulièrement l'objet d'une révision. Ainsi, les ressources affectées aux diverses missions sont examinées et modifiées au besoin.

[Traduction]

À l'heure actuelle, environ 4 700 Canadiens prennent part aux opérations de maintien de la paix dans le monde. Sur ce nombre, quelque 475 font partie de la réserve. Dans le cadre de la Force totale, de plus en plus de réservistes pourront participer aux opérations de maintien de la paix. Ces soldats sont des membres bien formés et bien préparés des Forces canadiennes, et sont prêts à servir en toutes circonstances aux côtés de leurs collègues de la Force régulière.